

quelques cultivateurs m'ont écrit sur le même sujet. J'ai ici une lettre qui fournit des détails sur ce qui se produit lorsqu'un cultivateur est convoqué pour une entrevue, qu'on lui présente comme devant lui être utile. Voici ce que déclare en partie ce citoyen:

Je suis au courant de ce qui se passe lors de ces entrevues et des interrogatoires genre Gestapo qu'il faut subir.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député donne-t-il lecture d'un document privé? Si c'est le cas, il lui faudra en mentionner la source.

M. Harkness: Volontiers, monsieur l'Orateur. J'ai demandé par lettre à l'intéressé la permission de mentionner son nom. Il me l'a accordée. La lettre vient de M. W. H. Evans, de Calgary. Il déclare:

Je suis au courant de ce qui se passe lors de ces entrevues et des interrogatoires genre Gestapo qu'il faut subir. Nous nous opposons à ce qu'on nous demande une déclaration relative à nos avoirs nets. Dans la mesure où j'ai pu le vérifier, de toutes les industries, ce n'est qu'aux agriculteurs qu'on demande une déclaration relative aux avoirs nets. Vu qu'avec les années on peut faire entrer tant de choses non assujéties à l'impôt dans l'avoir net, je suis convaincu qu'une telle demande est décidément injuste. Afin donc que vous sachiez bien ce qui se passe la première fois qu'on rencontre les fonctionnaires du service de l'impôt, je dirai qu'on s'y rend tout d'abord ayant en mains les comptes de recettes et de dépenses relatives aux années dont il est question. Puis, sans avertissement, on nous demande ce qu'est notre valeur nette et de quelle façon nous avons payé certaines choses. Dans le cas de mon fils, voici comment on a posé la question: "Qu'avez-vous fait des gratifications que vous avez touchées quand vous avez été licencié de l'aviation?"

Voilà ce qu'on fait tout d'abord: un ancien aviateur qui est convoqué au bureau de l'impôt sur le revenu se fait demander ce qu'il a fait de ses gratifications.

Quelle affaire a-t-on à lui demander ce qu'il a fait de ses gratifications? Lorsqu'un homme est revenu au pays après avoir combattu pour la défense de son pays, il me semble que la dernière chose qu'on devrait lui demander, sept ou huit ans après, c'est comment il a dépensé ses gratifications.

La question suivante était celle-ci: "Quels vêtements achetez-vous?" Le ministre du Revenu national (M. McCann) et les fonctionnaires de son service ont-ils le droit de savoir quel genre de vêtements un cultivateur ou tout autre contribuable achète? On lui a ensuite demandé: "Avez-vous acheté des manteaux de fourrure ou des bijoux?" Ce serait pour sa femme, il va sans dire. De nouveau on scrute tous les détails de la vie privée d'un homme.

Voici une autre question: "Combien dépensez-vous pour vos aliments?" On désire sa-

voir ce qu'il dépense à l'égard des épicerie et le reste, combien ces choses lui coûtent. Cela ne les regarde aucunement. On lui a ensuite posé une autre question: "Combien dépensez-vous à l'égard de la boisson alcoolique?" Je me demande si le ministre du Revenu national et ses fonctionnaires se font les représentants de la ligue de tempérance. Quoi qu'il en soit, ils n'ont pas le droit de demander combien un cultivateur ou une autre personne dépense à l'égard de la boisson alcoolique. Je sais que le ministre n'aimerait guère qu'on lui demande quelle quantité de boisson alcoolique il achète.

L'hon. M. McCann: Je n'en ai jamais eu de vous de toute façon.

M. Harkness: Ces hauts fonctionnaires lui demandent de donner ce renseignement, sinon on fixera arbitrairement sa cote d'impôt sur le revenu. Ils lui demandent: "Avez-vous fait un voyage au cours de vos vacances et combien ce voyage vous a-t-il coûté?" L'auteur de la lettre poursuit:

Vous pouvez vous imaginer dans quelle gêne se trouve celui qui doit se fier à sa mémoire et qui ne s'attendait pas à pareille chose.

Voici quelle est la situation générale. Un certain nombre de cultivateurs de la partie méridionale de l'Alberta, qui se trouve dans le district d'impôt de Calgary, ont été soumis à des méthodes dignes de la Gestapo et interrogés sur l'état de leurs affaires. Puis, à la lumière de ces interrogatoires, le ministère estime la valeur nette et établit arbitrairement l'impôt. Sans aucun doute, agit-il de même à l'égard d'un certain nombre de cultivateurs dans les autres provinces, mais nous avons été incapables d'obtenir ce renseignement. Je n'ai pas constaté qu'il en était question dans la réponse que j'ai reçue. J'ai demandé:

Des lettres, semblables à celle qui a été envoyée aux cultivateurs du district d'impôt de Calgary ont-elles été envoyées à des cultivateurs dans toutes les provinces. Dans le cas de l'affirmative, combien de ces lettres ont été envoyées dans chacune des provinces?

La réponse que j'ai reçue est la suivante:

Elles ont été envoyées de temps en temps en vue de fixer des rendez-vous aux cultivateurs de la région dans une ville voisine. On ne dispose pas de renseignements statistiques, parce qu'il s'agit d'une affaire de routine.

On ne saurait parler de procédés bien ordinaires si on songe que 500 cultivateurs dans le sud de l'Alberta, plus le même nombre ou à peu près de cultivateurs des moitiés nord de l'Alberta, du Manitoba ou de l'Ontario en sont les victimes. C'est tout ce qu'il y a de plus extraordinaire. Il me semble que la première chose à faire pour le ministre c'est de condamner ces méthodes et de promettre